



HAL
open science

Alimentation bio : les dispositifs d'accessibilité par les prix

Lilian Nicolini, Julien Milanese

► **To cite this version:**

Lilian Nicolini, Julien Milanese. Alimentation bio : les dispositifs d'accessibilité par les prix. Colloque international “ La renaissance rurale d'un siècle à l'autre? ”, May 2016, Toulouse, France. hal-01544742

HAL Id: hal-01544742

<https://hal.science/hal-01544742v1>

Submitted on 22 Jun 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Alimentation bio : les dispositifs d'accessibilité par les prix

Lilian NICOLINI, diplômé du Master 2 « La Nouvelle Économie Sociale », Université Jean Jaurès, Toulouse, France.

Julien MILANESI, Maître de conférences, LERASS, Université Paul Sabatier, Toulouse, France.

Les preuves quand à la dangerosité des produits phytosanitaires utilisés dans l'agriculture conventionnelle s'accumulent, l'accès à une alimentation saine s'affirme de plus en plus comme un enjeu sanitaire. Les produits issus de l'agriculture biologique, qui offrent aujourd'hui une réponse à ces problèmes, apparaissent néanmoins comme difficilement accessibles au plus démunis.

Des initiatives locales, pour beaucoup issues de l'économie sociale et solidaire, cherchent à répondre à cette forme d'exclusion. Nous souhaitons ici faire un premier inventaire de ces initiatives et proposer quelques éléments d'analyses au vu, notamment, des débats plus généraux sur le développement des filières de l'agriculture biologique.

Sans nier l'importance des problèmes d'accessibilité physique (géographique, matérielle et logistique) ou « socio-culturelle » dans la question de l'accessibilité sociale à une alimentation de qualité, nous nous concentrerons ici sur les dispositifs intervenant sur les prix et donc sur les problèmes d'accessibilité financière. Nous centrerons par ailleurs notre analyse sur les dispositifs facilitant l'accès aux produits issus de l'agriculture biologique.

N'ayant à ce jour pas fait l'objet, à notre connaissance, d'investigations particulières, notre premier objectif est de recenser et de typologiser les dispositifs de ce type ayant émergés ces dernières années. À ces fins, un travail de collecte d'informations a été réalisé au cours d'un stage réalisé au Groupement de l'Agriculture Biologique des Hautes-Pyrénées (GAB65) en 2015, dans le cadre de la formation du Master 2 « La Nouvelle Économie Sociale » de l'Université Toulouse 2 Jean Jaurès. Des entretiens ont été menés principalement par téléphone et courrier électronique auprès des acteurs d'initiatives d'accessibilité préalablement recensés sur internet à l'aide d'un moteur de recherche. Les informations ainsi récoltées ont été recoupées avec celles issues des entretiens et si ce mode d'identification des initiatives ne permet pas de prétendre à l'exhaustivité, le tamis résultant de ces différentes recherches nous semble être suffisamment fin pour considérer que les informations recueillies sont représentatives des dispositifs existants. Cette recherche s'inscrit par ailleurs dans un projet de thèse qui visera notamment à développer de façon plus systématique ces investigations.

Notre second objectif est de proposer une analyse de ces dispositifs en identifiant les acteurs sur lesquels ils reposent, leurs objectifs et visées sociales, leurs modèles économiques, les freins, menaces et limites à leur pérennité et leur efficacité en terme de public touché. Nous chercherons à comprendre, également, comment ils s'intègrent aux problématiques plus générales sur le développement des filières de l'agriculture biologique.

Nous traiterons ici successivement l'inventaire de ces dispositifs et leur analyse.

I. Inventaires des dispositifs d'accessibilité par les prix en France

Depuis une dizaine d'années, se développent des initiatives cherchant à promouvoir l'accessibilité sociale à une alimentation de qualité qui contiennent, dans une part variable, des produits issus de l'agriculture biologique. Ces initiatives s'appuient sur des structures existantes, telles que celles de l'aide alimentaire « classique » ou de la restauration collective, ou bien sont le fruit

d'innovations sociales (Prades, 2015) élaborant de nouvelles formes de solidarité alimentaire. Nous proposons ici un tour de France de ces dispositifs.

L'accessibilité aux produits bios par l'aide alimentaire

Il existe différents dispositifs permettant un approvisionnement de produits bios dans des espaces d'aides alimentaires (épicerie sociale et solidaire, secours populaire, banque alimentaire, etc.). À titre d'exemple nous pouvons citer *Le programme « Uniterres »*, développé depuis 2012 par le réseau Andes¹, qui approvisionne des épiceries sociales en produits de qualité. Les coûts d'achat et la mise en place du projet est financé à 100 % par l'État (Portier, Stricot, 2015), les collectivités locales, ainsi que par des entreprises et fondations. Citons également *Le Réseau Cocagne*² qui effectue des livraisons de légumes biologiques à des réseaux caritatifs locaux et une action du *Secours Populaire Français*, qui a permis à des bénéficiaires de l'aide alimentaire d'accéder à des paniers bios à un prix réduit (2.50€).

D'autres dispositifs d'accessibilité existent en dehors des espaces spécifiques d'aide alimentaire cités précédemment, ils sont principalement soutenus par des engagements publics : c'est le cas des dispositifs tels que *30 000 paniers solidaires*³ ou encore *Biocabas solidaire* qui ont bénéficié de subventions afin de distribuer des paniers de légumes biologiques à moindre coût pour les bénéficiaires. Dans le cas de *30 000 paniers solidaire*, 70% du prix courant était prix en charge par l'État et les collectivités locales, les bénéficiaires du dispositif profitaient donc d'un panier à environ 30 % du prix courant ; tandis que le dispositif *Biocabas solidaire*, soutenu par Groupement d'Agriculture Biologique du département du Nord (*GABNOR*) et financé par le Conseil Général du Nord, a permis la vente de 2 000 paniers à moitié prix en 2012. Nous pouvons évoquer également le fait que certains points de vente bio sont habilités à recevoir des tickets restaurants ou des bons alimentaire émis par les Centre Communaux d'Action Sociale (CCAS), les Croix Rouge ou les mairies. Dans le même registre, mentionnons l'action de la mairie de Toulouse consistant à verser à des familles, chaque mois, trente « *Sol-Violettes* »⁴. Cette monnaie complémentaire n'étant affectée qu'à des biens et services « éthiques », elle conduit les bénéficiaires vers des produits alimentaires spécifiques : bio, paysans, locaux, équitables, etc.

Enfin il existe des pratiques et dispositifs par lesquels des individus peuvent effectuer des dons permettant à d'autres consommateurs d'accéder à des produits de qualité. Ces actions de faible volume n'impliquent pas spécifiquement la bio. Dans le cadre des dons alimentaires, il existe par exemple la pratique de l'achat « *suspendu* »⁵, celle des « *disco-soupes* »⁶, ou encore celle du don interpersonnel. En ce qui concerne les dons financiers, nous pouvons relever ceux effectués par des individus auprès de diverses structures visant à l'accès à une alimentation de qualité, ou ceux effectués par l'intermédiaire de dispositifs particuliers comme le système d'arrondis⁷ ou la vente de cartes solidaires⁸.

1 Association Nationale de Développement des Épiceries Solidaire.

2 Né en 1999, le réseau Cocagne fédère près de 120 jardins d'insertions.

3 Développé avec le réseau des *Jardin de Cocagne* cité précédemment.

4 http://www.sol-violette.fr/uploads/assets/Bilan_2014_Sol-Violette.pdf

5 Parfois appelée « en attente », cette pratique est inspirée de la tradition napolitaine du « *caffè sospeso* » qui consiste à commander un café et en payer deux pour qu'un autre client puisse en profiter. Le concept s'est importé en France depuis 2013 avec le « *café suspendu* » ou la « *baguette suspendue* ».

6 Mouvement né à Paris en 2012, dont une des actions est de redistribuer gratuitement ou à petits prix des plats préparés par des bénévoles.

7 Système permettant d'arrondir le montant des achats en caisse ou le salaire afin d'effectuer un microdon.

8 Système permettant d'effectuer un don auprès d'une structure par l'achat d'une carte en magasin.

L'accessibilité à la bio par la péréquation tarifaire

La péréquation est une action chercher à compenser des inégalités de situation. Elle peut prendre deux formes : une tarification unique pour tous les consommateurs même s'il y a une diversité de coûts dans l'offre de bien ou de service (exemple de la tarification de l'électricité en France) ; ou des tarifs différenciés en fonction des revenus, les consommateurs les plus aisés prenant en charge une partie plus importante des coûts que les autres.

Des dispositifs de péréquations tarifaires ont été mis en place dans différents espaces de distribution alimentaire. L'épicerie *Solid'Arles*⁹ affiche par exemple deux prix sur chaque produit. Le premier prix (qui affiche 45 % de plus que le prix payé au producteur) est destiné aux clients « ordinaires ». Le second prix, très proche de celui payé au producteur (environ 3 % de plus), est destiné aux clients « bénéficiaires ». L'épicerie *Episol* à Grenoble, distingue deux types de clients : les clients « solidaires », et les clients « aidés » qui payent « *des prix raisonnables par rapport à leur budget alimentation* »¹⁰. Enfin l'épicerie *Episol Digna*¹¹ propose un tarif de -10 % pour les personnes justifiant de revenu inférieur à 1100 € par mois.

Des péréquations tarifaires sont également pratiquées dans le cadre de vente de paniers de légumes. *Soligren*¹² à Grenoble (trois tarifs de paniers : 10€, 11€, 20€, 25€, 30€, 35€, 40€, 45€, 50€, 55€, 60€, 65€, 70€, 75€, 80€, 85€, 90€, 95€, 100€, 105€, 110€, 115€, 120€, 125€, 130€, 135€, 140€, 145€, 150€), l'Amap *La Patates Douz* à Paris¹³ (tarification sur des paniers allant de 8 à 15 euros), *La Tournée* en Ile-de-France (moins 10 % pour certains clients) ou encore l'association « *De la ferme aux quartiers* » à Saint Étienne, proposent ainsi différents tarifs en fonction du quotient familial des ménages.

Ce type de politique tarifaire est aussi appliquée dans la restauration scolaire (cf ci-après) ce qui permet de développer l'accessibilité à des produits bio dans des repas où ils sont de plus en plus proposés. Dans les écoles, collèges et lycées de France, les prix des repas sont fixés par les collectivités compétentes¹⁴. Les tarifs peuvent être adaptés en fonction des ressources des familles et du nombre de personnes vivant au foyer. Dans le primaire plus spécifiquement, la commune peut fixer la participation financière des familles sur la base du quotient familial. C'est le cas pour les cantines des écoles maternelles et élémentaires de Toulouse qui appliquent une grille tarifaire comportant 11 tranches (tarifs allant de 1€ à 6.60€ par repas, pour un coût global estimé à 8.65€, le reste étant pris en charge par la ville). Enfin des formes de péréquations tarifaires peuvent aussi être déployées dans des espaces de restauration collective plus modestes. L'association *Remue-Ménages* par exemple anime « *Le Café du Village* » à Anères (Hautes Pyrénées), un restaurant pratiquant un système de libre participation pour l'ensemble des repas tout en s'approvisionnant à 20% en produits bios locaux.

L'accessibilité à la bio dans la restauration collective

Qu'elle contienne ou non des dispositifs de péréquation tarifaire, la Restauration Hors Domicile (RHD) peut également, grâce aux économies d'échelle qu'elle permet, favoriser l'accessibilité aux produits bios. La RHD est constituée de la restauration commerciale et de la restauration collective. Selon l'Agence bio¹⁵, 59% des établissements de restauration collective proposaient des produits bios « *ne serait-ce que de temps en temps* » début 2015 contre 36% en 2009 et 4% avant 2006. La restauration collective se décline elle-même en restauration d'entreprise et restauration sociale (cantine scolaire, hôpitaux, etc.).

9 Association située à Arles dans les Bouches-du-Rhône.

10 Source : « *Projet EPISOL* » Document interne.

11 SCIC située à Digne-les-Bains dans les Alpes-de-Haute-Provence.

12 SCIC et association situé dans une boutique « *Artisans du monde* ».

13 Dans le 12^e arrondissement.

14 Commune pour le primaire, département pour les collèges, région pour les lycées.

15 <http://www.agencebio.org/la-bio-en-restauration-collective-les-chiffres>

Pour évoquer des exemples de cantines qui sont proches d'une alimentation 100% bio, nous pouvons citer la cuisine centrale de Lons-le-Saunier, avec 5000 repas/jour, celle de Saint-Étienne (3 000 repas/jour) ou celle de Mouans Sartoux (1100 personnes par jour)¹⁶.

À des échelles moindres, il existe des initiatives de restauration collective dans lesquelles des fonctionnements coopératifs ou participatifs permettent l'accessibilité à des repas 100% bio. Des expériences de ce type sont par exemple développées pour des bénéficiaires du Secours Populaire de Tarbes¹⁷, ou par des étudiants de l'université Jean Jaurès de Toulouse. Citons enfin certaines « *disco soupes* » par lesquelles des bénévoles récupèrent invendus et produits abîmés dans les marchés et boutiques bio, pour proposer des préparations gratuites ou à prix libre.

L'accessibilité à la bio par l'engagement des acteurs de la filière

Dans certaines initiatives l'engagement des acteurs de la filière est déterminant pour développer l'accessibilité. En premier lieu, il convient d'évoquer les circuits-courts de distribution (marché, vente directe, groupements d'achats, AMAP, etc.) par lesquels l'accessibilité par le prix est rendu possible grâce à la faible intermédiation existant entre producteurs et consommateurs.

Sans entrer dans une description détaillée de ces systèmes, nous pouvons évoquer l'engagement conjoint entre producteurs et consommateurs dans les circuits de type AMAP qui permettent théoriquement aux producteurs d'ajuster leurs volumes de production. Cependant la faible mixité sociale relative à ce type de distribution reste importante. Face à ce constat, l'association *Vrac* (Vers Un Réseau d'Achat en Commun), propose depuis 2014 une fois par mois des produits bios et/ou locaux à bas prix, dans six quartiers prioritaires de l'agglomération lyonnaise. Le prix bas est rendu possible par des achats en vrac en grosse quantité auprès des producteurs. L'initiative « *de la ferme au quartier* », à Saint-Étienne, effectue également un travail auprès de diverses populations. Cette initiative de type AMAP s'en distingue par un engagement plus important des acteurs : les producteurs reversent 15 % de leur chiffre d'affaire annuel à l'association, tandis que les consommateurs reversent de 0 % à 20 % de leur montant de consommation annuelle en fonction de leurs situations. Selon la FNAB, ce système permet à l'initiative de s'autofinancer¹⁸.

L'engagement des producteurs prend une autre forme dans l'association « *Les amis du Zeybu* » qui déploie en Isère une innovation sociale appelée « *boucle solidaire* ». Ce dispositif repose sur le fonctionnement suivant : les adhérents pré-commandent des légumes à une date échéante sur le site de l'association. Les producteurs livrent ensuite les commandes au local de l'association à une date précise. Suite à la livraison, les producteurs effectuent un don en nature proportionnel à la commande (environ 10%). Un adhérent achètera ce surplus, dont le gain sera crédité sur le compte d'un bénéficiaire, de manière anonyme. Ce dernier pourra ensuite passer une commande de l'équivalent de ce gain. D'autres initiatives se sont inspirées de ce dispositif, comme le groupement d'achat ardéchois « *Access Alim* »¹⁹, qui a déployé à plus petite échelle un système de boucle solidaire.

Il existe également des formes d'engagement provenant d'autres acteurs de la filière alimentaire. Dans les magasins Biocoop par exemple, on trouve des produits estampillés d'un logo « *la Bio je peux* ». Ces produits sont rendus accessibles par « *leurs prix plus bas de 15 à 30 %*. Soit un écart de prix couramment observé entre un produit conventionnel et un produit bio »²⁰. Ce prix est rendu possible grâce à « *un effort de marge concerté sur certains produits, partagé entre le réseau*

16 <http://agriculture.gouv.fr/pour-manger-bio-et-local-mouans-sartoux-cree-un-potager-municipal>

17 Dans le cadre d'ateliers développés par le GAB65.

18 http://www.fnab.org/images/files/actions/filieres/restoco/brochure_accessibilite_fnab2015.pdf

19 Situé à Annonay (07), porté par Agri'Bio Ardèche, et les centres sociaux et familiaux de la ville.

20 <http://www.finisterra.fr/la-bio-je-peux.php>

Biocoop et ses fournisseurs »²¹.

II. Analyse des dispositifs d'accessibilité

Ces dispositifs sont au croisement de plusieurs influences, secteurs, histoires économiques et sociales, qui y apportent leurs contradictions et problématiques propres et qui, ce faisant, fournissent une première grille d'analyse. C'est la question de la justice qui émerge ainsi avec l'aide sociale et celle de la structuration des filières qui vient avec l'agriculture bio. Quand à l'économie solidaire, elle pose toujours la question de son autonomie vis à vis de l'État, qui, par ricochet, conduit à questionner la cohérence des politiques publiques. On peut se demander enfin en quoi ces dispositifs favorisent, ou non, l'accessibilité socio-culturelle aux produits bio.

Charité ou justice sociale ?

Une première tension qui peut apparaître entre les différents dispositifs relève de l'opposition entre les pratiques relevant de la charité et celles portant une ambition plus large de justice sociale. Face aux dispositifs traditionnels de « réparation » de la société passant par l'aide alimentaire, souvent ponctuels, parfois stigmatisant pour les bénéficiaires, certaines des nouvelles initiatives cherchent à promouvoir des modèles redistributifs anonymes et pérennes.

Dans ces nouveaux dispositifs, l'engagement sur la durée et la régularité cherchent à favoriser un travail sur le long terme, contribuant à une pérennisation de l'initiative. De plus, dans la grande majorité des initiatives recensées, on ne peut distinguer de prime abord les consommateurs « ordinaires » des bénéficiaires. Ils présentent tous par exemple dans certains points de ventes, une carte au moment du passage en caisse qui permet d'appliquer le tarif adéquat. Dans le même ordre d'idée, dans la « *Boucle solidaire* », le bénéficiaire n'est pas uniquement en position de bénéficiaire puisque le don qui lui est fait lui permet de commander au même titre que les autres adhérents. C'est selon Jean-Jacques Pierre, fondateur des « *Amis du Zeybu* », un système « *où tout le monde donne et tout le monde reçoit* »²².

Cet anonymat est renforcé par le fait que ce sont généralement des acteurs sociaux extérieurs (CCAS, associations locales, centres médico-sociaux, maisons des habitants, Emmaüs, etc.) qui orientent les bénéficiaires vers les dispositifs, et non les adhérents ou autres acteurs des initiatives.

Plus généralement, on note dans nombre de ces dispositifs le souhait de s'inscrire dans des logiques redistributives, visant à la justice sociale.

Intégrer la solidarité comme un levier de développement et de structuration de la filière bio

L'objectif de fournir des produits bios à bas prix peut conduire, par l'intermédiaire des mécanismes de marché, à opposer l'amont à l'aval de la filière. Aucun des dispositifs présentés ici ne repose cependant exclusivement sur un effort des producteurs. Comme c'est le cas dans les initiatives telles que les AMAP, ces dispositifs inventent des modes de coopération entre producteurs et consommateurs. Certains d'entre eux cherchent même à associer explicitement solidarité et soutien au développement des filières agricoles bios.

C'est le cas du programme *Uniterres* qui permet d'approvisionner des épiceries solidaires par des producteurs en difficultés, orientés vers ce réseau par des partenaires tels que les GAB, les ADDEAR²³ ou les Chambres d'agriculture. Ce fonctionnement est qualifié par la FNAB de « double

21 <http://www.biocoop.fr/La-bio/la-bio-selon-biocoop/le-prix-chez-biocoop>

22 Propos recueillis dans le cadre d'un entretien téléphonique.

23 Association Départementale pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural.

solidarité »²⁴ dans le sens où développer l'accessibilité pour certains mangeurs peut constituer un levier de développement économique pour certains producteurs.

Dans une autre logique, la gamme « *La bio je peux* », par laquelle Biocoop cherche à rendre accessible les produits bios à davantage de consommateurs, repose sur l'idée que « plus les consommateurs bio seront nombreux, plus les transformateurs pourront réaliser des économies d'échelle et équilibrer leurs marges, tout en respectant le travail des producteurs ».²⁵

Si les économies d'échelle permettent d'abaisser les coûts des transformateurs, elle peuvent également permettre de baisser les prix. Elles sont en cela un des facteurs d'accessibilité les plus importants. Pour Marc Dufumier (2014), la question centrale est de savoir quand et comment le différentiel de prix entre produits bios et produits de l'agriculture industrielle à grande échelle va pouvoir se réduire. Selon lui, les coûts de production ne diminueront que lorsque les agriculteurs bios seront suffisamment nombreux : « *ils souffriront moins des déséquilibres écologiques occasionnés par l'agriculture industrielle* » et les coûts de collectes des produits agricoles baisseront.

L'accessibilité portée par les acteurs privés ou publics ?

L'accessibilité par les prix peut-elle être rendue possible par l'engagement des acteurs de la filière ou nécessite elle un engagement des pouvoirs publics ? Nous avons évoqué la gamme « *La bio je peux* », rendu possible par un effort de marge des différents acteurs. Selon un article du site Figaro.fr²⁶, Biocoop a « *dû rogner sur sa marge, en investissant 3 millions en 2014 dans les baisses de prix, notamment dans sa gamme «La bio, je peux»* ». Cet investissement d'un des acteurs majeurs de la distribution de produits bios témoigne, comme d'autres initiatives s'appuyant sur les consommateurs, de la contribution qu'apportent les acteurs privés à ces dispositifs d'accessibilité. Ces engagements ne doivent cependant pas occulter la réflexion sur la capacité d'autofinancement des structures recensées et donc sur leur autonomie.

En effet, selon nos observations, la très grande majorité des dispositifs d'accessibilité reposent sur un soutien logistique et financier des collectivités publiques. Elles ont majoritairement bénéficié d'apports financiers provenant des mairies, des départements (parfois effectués par les CCAS, la CAF, etc), des régions et de l'État. C'est le cas notamment des dispositifs de péréquations tarifaires déployés dans des points de vente bio.

Cette problématique de la dépendance à l'argent public ne doit pas surprendre. Elle est extrêmement fréquente dans les initiatives s'inscrivant dans l'économie solidaire (Prades, 2008), ce qui est le cas de la plupart de celles que nous avons recensées.

Conscientes de cette limite, certaines initiatives, telles que l'association « *De la Ferme au quartier* », formulent l'envie de conserver une autonomie économique (le dispositif déployé s'autofinçant en partie par le fait que les producteurs reversent 15 % de leur chiffre d'affaire) afin de pérenniser leurs activités sans craindre un retrait de l'engagement public.

Quel place pour l'action publique dans l'accessibilité ?

Comme nous venons de le souligner, chacune des initiatives recensées est plus ou moins supportée par des subventions publiques, qu'elles complètent le faible revenu des consommateurs (exemple de « *30 000 paniers solidaires* »), qu'elles contribuent au fonctionnement des structures (exemple des points de vente appliquant une politique tarifaire), ou bien qu'elles financent l'activité d'approvisionnement dans les points de vente (exemple du programme *Uniterres*). Il est intéressant de

24 http://www.fnab.org/images/files/actions/filieres/restoco/brochure_accessibilite_fnab2015.pdf

25 <http://www.finisterra.fr/la-bio-je-peux.php>

26 <http://www.lefigaro.fr/societes/2015/03/17/20005-20150317ARTFIG00411-le-succes-du-bio-exacerbe-la-concurrence.php>

noter que selon nos observations, la majorité de ces initiatives d'accessibilité se situe dans les régions Rhône-Alpes et Paca qui ont fait l'objet d'un certain volontarisme politique sur ces questions lors des dernières années.

Ce soutien public s'exerce sur des dispositifs qui sont pour la plupart issus d'initiatives de la société civile contre l'exclusion d'une alimentation de qualité. Ces subventions ne doivent cependant pas occulter les moyens d'intervention, bien plus puissants, dont dispose l'État pour répondre plus profondément à ce problème.

Le rééquilibrage des aides de la Politique Agricole Commune (PAC) en faveur de l'agriculture biologique serait notamment un moyen de corriger le différentiel de prix entre agriculture bio et conventionnelle et pourrait ainsi être un des leviers majeurs des politiques d'accessibilité. L'application du principe « pollueur payeur » à l'agriculture conventionnelle, que demande depuis longtemps les acteurs de la bio, permettrait par ailleurs de faire apparaître des différentiels de prix reflétant plus justement les coûts environnementaux et sociaux de ces deux modes de production. Comme le suggère l'association « *Bio consomm'acteurs* »²⁷ l'action publique dans le secteur pourrait également passer par une aide à « *la promotion de la qualité des produits biologiques* » et à la structuration de la filière bio.

Changer les habitudes des consommateurs ?

Pour finir, plusieurs études comme celle de de l'INPES²⁸ mettent en avant que ceux qui mangent bio ne sont pas toujours ceux qui ont les meilleurs revenus, mais ceux qui sont le plus « informés ». Une grande majorité des initiatives recensées mettent ainsi en avant que l'accessibilité doit porter conjointement sur le niveau financier ainsi que sur le niveau socioculturel.

À travers des ateliers de sensibilisation, il est ainsi suggéré aux consommateurs l'idée suivante : il est possible d'accéder à budget constant à une alimentation bio de qualité par un changement d'habitudes alimentaires. Ces changements concernent le choix des produits (alimentation moins carnée, produits frais non transformés ou produits complets), le choix des circuits d'approvisionnements, ainsi que les pratiques dans l'espace domestique (cuisine, autoproduction, etc.).

Sans remettre en question la pertinence et la nécessité de la mise en place de cette sensibilisation, il nous semblerait important de souligner les points suivants : bien que des ateliers pédagogiques puissent permettre un changement de consommation chez certains individus, cela ne signifie pas pour autant que n'importe quel consommateur puisse par l'intermédiaire de cette étape de sensibilisation se tourner vers ces pratiques. Ainsi lorsque l'on parle d'accessibilité « socioculturelle », il nous semblerait important de considérer que les espaces relatifs à la bio, sont teintés d'une « couleur » culturelle spécifique, ce qui peut représenter un frein. Il convient donc de s'interroger autant sur la perspective du changement des consommateurs que sur la capacité d'adaptation des espaces de distribution de la bio auprès d'un large pan de la population. Comme nous l'avons vu, développer l'introduction de bio dans des espaces existants permet de répondre à la problématique de l'accessibilité socioculturelle, dans le sens où les bénéficiaires ne sont pas « confrontés » à des barrières culturelles qui peuvent freiner l'accès à la bio. La restauration collective par exemple apparaît ainsi comme un levier pertinent d'accessibilité en terme de volume et de public touché.

Conclusion

Nous avons proposé une présentation des initiatives françaises récentes permettant par l'intermédiaire d'une baisse des prix de favoriser l'accès aux produits issus de l'agriculture biologique. Issues pour la plupart de la société civile mais au carrefour des mondes de l'aide sociale, de l'économie solidaire, de l'agriculture biologique et de l'action publique, elles sont diverses et parfois assises sur

27 <http://www.labiopourtous.info/fr>

28 Escalon H, Bossard C, Beck F, 2008, Baromètre santé nutrition, INPES.

des logiques contradictoires, mais on peut en sortir quelques caractéristiques principales. Elles visent pour la plupart un idéal politique de justice sociale qui passe notamment par des dispositifs redistributifs entre consommateurs. Elles n'opposent pas l'amont à l'aval et refusent en cela l'arbitrage marchand entre consommateurs et producteurs : les prix bas pour les plus pauvres ne doivent pas se faire dans ces dispositifs, au détriment des revenus des producteurs. Enfin, et c'est probablement leur principale limite, elles sont pour la plupart dépendantes de soutiens publics et sont donc faiblement autonomes.

Partant de ces premiers résultats, la prochaine phase de ce travail exploratoire sera théorique. Elle consistera notamment à poursuivre une réflexion sur la façon dont ces différents dispositifs envisagent la question du prix et sur les conceptions de la monnaie qui sont sous-jacentes (Nicolini, 2015).

Bibliographie

Consales G., Fesseau M., et Passeron V., 2009, « *La consommation des ménages depuis cinquante ans* », INSEE.

Dufumier M. 2014, « *50 idées reçues sur l'agriculture et l'alimentation* », Allary Éditions, 130p.

Escalon H, Bossard C, Beck F, 2008, Baromètre santé nutrition, INPES.

Nicolini L., 2015, *Quel prix pour l'alimentation sociale ? Compréhension du rôle structurant de la monnaie et approche transdisciplinaire sur la théorie des prix*, Mémoire de Master 2 « La Nouvelle Economie Sociale », Université Toulouse 2 Jean-Jaures, sous la direction de Milanese J.

Portier J., Stricot V., 2015, « Kit d'aide au montage de projet du Défi « familles à alimentation positive », FNAB.

Portier J., Stricot V., 2015, « Soutenir et développer des dispositifs d'accessibilité à l'alimentation bio : Des impacts insoupçonnés pour votre territoire », FNAB.

Prades J, 2015, « *Du concept d'innovation sociale* », RECMA, n°338.

Prades J., Costa-Prades B., 2008, « *L'Economie Solidaire. Prendre sa vie en main* » Éditions Milan.